DEPARTEMENT SAVOIE ARRONDISSEMENT CHAMBERY

Objet: Budget annexe « Déchets » - Décision modificative 3

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le quinze septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. FAUGE. FRANCONY. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. VEUILLET. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés: MMES MRS CHAON (Pouvoir P. ROULAND). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPERCHY (Pouvoir B. ALLARD). GENTIL (Pouvoir S. FRANCONY). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). TOUIHRAT (Pouvoir P. ZUCCHERO). VANBERLVIET (Pouvoir BOIS). WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

Le Président :

Explique que la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget annexe « Déchets » de la CCLA :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 500.00 €	0.00€	0.00€	0.00€	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 500.00 €	0.00€	0.00€	0.00€	
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00€	2 500.00 €	0.00€	0.00€	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00€	2 500.00 €	0.00€	0.00€	
Total INVESTISSEMENT	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00€	
Total Général		0.00 €		0.00 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget annexe « Déchets » de la collectivité,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, Le Président

Délibération N° 2022_15_09_13

Transmis en Préfecture le : 20/09/2022